



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 8 mars 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.3), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI (jusqu'au rapport 1.1.3), M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Patrick RACINE.

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Raymond REYLE

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON, JP. GOVIGNAUX, E. DUMONT (jusqu'au rapport 4.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.1).

Mandataires : F. MONNEUR, N. BODIN, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport 4.3), A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1).

Délibération n°2012/001665

Rapport n°4.2 - Opération « Jardiner, naturellement » - Demande de subvention du CPIE Vallée de l'Ognon

**Opération « Jardiner, naturellement » -
Demande de subvention du CPIE Vallée de l'Ognon**

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant prévu BP 2012 : 16 000 €
« Action de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 1 000 €
Sous réserve du vote BP 2012 et du PPIF 2012-2016	

Résumé :

Le CPIE Vallée de l'Ognon a initié en 2011 une opération régionale de sensibilisation des jardiniers amateurs à l'utilisation de solutions alternatives aux produits chimiques. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les enseignes locales de jardinage, bricolage et libres-services agricoles. La charte « Jardiner, naturellement » a reçu l'adhésion d'une soixantaine d'enseignes, par laquelle elles s'engagent à former du personnel et à informer leurs clients sur les techniques respectueuses de l'environnement et des milieux aquatiques.

En 2012, le CPIE souhaite poursuivre son action en développant la formation des vendeurs, en sensibilisant le grand public dans le cadre d'animations ponctuelles en magasins, en développant l'information par la mise en œuvre d'une signalétique spécifique en magasin et d'un site internet spécifiquement dédié.

Le projet étant éligible au titre du règlement d'aides aux actions de sensibilisation à l'environnement, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € au CPIE Vallée de l'Ognon pour la réalisation de cette opération.

I. Présentation de la Charte « Jardiner, naturellement »

A/ Principe et objectifs

En 2011, le CPIE Vallée de l'Ognon a lancé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, une opération pluriannuelle de sensibilisation des jardiniers amateurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides.

Cette démarche a notamment pour objectif de mettre en œuvre des outils efficaces d'informations et de formations des consommateurs, proposés par le CPIE et visant à :

- la protection de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé publique,
- la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers,
- la promotion de solutions alternatives à l'utilisation de produits chimiques.

Le CPIE s'est rapproché des enseignes de jardinage et de bricolage pour mener à bien cette action d'envergure régionale, et a proposé à chacune d'entre elles de signer la Charte « Jardiner, naturellement », par laquelle elles s'engagent à :

- former leurs vendeurs (au moins un par enseigne) aux techniques alternatives aux pesticides,
- apporter aux consommateurs des conseils de qualité,
- mettre à la disposition de leurs clients les fiches de jardinage et les affiches conçues pour cette opération,
- accepter les animations de sensibilisation organisées par le CPIE,
- et fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte.

En 2011, le Grand Besançon n'a pas participé à cette action.

B/ Descriptif technique

En 2012, le CPIE Vallée de l'Ognon propose de poursuivre la démarche engagée l'année dernière et d'établir des priorités en matière de sensibilisation du grand public :

- renforcement de la formation des vendeurs, et adaptation des contenus en fonction de la spécialisation du vendeur et de l'enseigne concernée (identification des ravageurs et des maladies, utilisation des plantes en décoction, éco-marketing),
- développement du réseau d'enseignes signataires,
- développement de nouveaux outils de communication (fiches de jardinage, site internet, stop rayons ...),
- communication, sensibilisation dans le cadre d'événements existants (tenue de stands d'information...).

56 enseignes ont d'ores et déjà confirmé leur participation à l'opération 2012 :

- 24 sont situées dans le département du Doubs,
 - dont 3 à Besançon : Bricomarché, Leroy Merlin, Jardiland,
 - 3 sur le reste du territoire du Grand Besançon : Vive le Jardin (Ecole-Valentin), Bricomarché (Saône), Terre Comtoise (Saône),
 - et 6 sur le SYBERT (hors Grand Besançon).
- 16 dans le Jura,
- 13 en Haute-Saône,
- Et 3 dans le Territoire de Belfort.

C/ Plan de financement de l'opération

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Formations des vendeurs : préparation, organisation, interventions, frais de restauration et location de salles	12 175	Autofinancement (20 %)	29 923
Outils de la charte : réalisation, impression fiches-conseil, présentoirs, frais de diffusion	22 975	Agence de l'Eau RMC (50%)	74 808
Actions de sensibilisation : communication, achat de fournitures, formation, animations en magasins, achat de matériel pédagogique	58 580	DREAL Franche-Comté	14 924
Communication : mise en œuvre et actualisation site internet, réalisation newsletters, relations presse	14 925	Autres subventions collectivités	29 960
Suivi de la charte : relation et coordination générale magasins, suivi administratif	24 320	Conseil Général 25	7 375
Evaluation de la charte : réalisation des enquêtes, rédaction bilans	16 640	Conseil Général 39	2 545
		Conseil Général 70	3 750
		SYBERT	2 790
		SYDOM	4 400
		SYTEVOM	3 750
		CC Bassin de Lons le Saunier	535
		Grand Besançon (hors Ville de Besançon)	1 605
		Grand Dole	1 605
		Ville de Besançon	1 605
TOTAL DEPENSES	149 615	TOTAL RECETTES	149 615

Pour cette action, le CPIE Vallée de l'Ognon sollicite une aide financière de 1 605 € auprès du Grand Besançon.

II. Intérêt de la démarche pour le Grand Besançon et proposition

Le projet présenté par le CPIE Vallée de l'Ognon répond aux exigences du règlement d'aides en vigueur, mis en place par le Grand Besançon pour l'accompagnement des actions de sensibilisation à l'environnement.

La Ville de Besançon, le Grand Besançon et le SYBERT sont tous 3 sollicités pour un financement. L'aide apportée par chacune des collectivités ne sera ici pas redondante, ces 3 collectivités intervenant de manière complémentaire, au regard de leurs compétences :

- la Ville de Besançon, au titre de sa politique de maintien de la qualité des eaux et de sa démarche Zéro Pesticides,
- le Grand Besançon, au titre de la sensibilisation à l'environnement, et plus particulièrement la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, de la préservation des ressources et des milieux naturels,
- le SYBERT, au titre de son Programme Local de Prévention (PLP) des déchets.

Les enseignes sont réparties sur le territoire régional. Toutefois, toutes les collectivités concernées n'ont pas répondu à l'appel lancé par le CPIE, ce qui induit un déséquilibre dans la répartition des financements par secteur géographique concerné (collectivités du Territoire de Belfort non représentées alors que 3 enseignes vont participer à l'opération, par exemple).

De même, l'investissement des enseignes se limite à la mise à disposition de personnel et d'espace de promotion de la démarche.

Au regard de cet argumentaire, il est proposé d'ajuster la participation du Grand Besançon, en tenant compte des seules enseignes présentes sur son territoire.

Il est donc proposé de limiter la participation du Grand Besançon à un montant de 1 000 € pour la réalisation de ce projet.

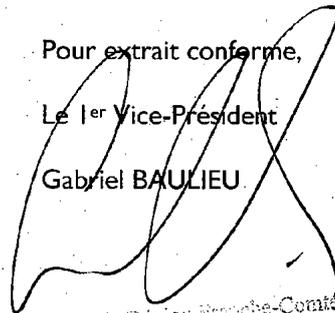
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du projet mené par le CPIE Vallée de l'Ognon,
- attribue une subvention de 1 000 € au CPIE Vallée de l'Ognon pour la réalisation de l'opération « Jardiner, naturellement ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Comité de légalité DRCT

Reçu le 20 MARS 2012